



**SOUVERAINETE ALIMENTAIRE A TRAVERS UNE GOUVERNANCE
DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES AVEC UNE
PERSPECTIVE DE GENRE DANS LA COMMUNE DE NDIJOB (SAGDRN)**

TERMES DE REFERENCE

ACHAT DES EQUIPEMENTS (Gilets fluorescents, registres d'enregistrement, lampes torches solaire, badges) DES COMITES DE VEILLE

Ndiob, le 11 Octobre 2024

CONTEXTE ET JUSTIFICATION :

La commune de Ndiob est confrontée à un problème de dégradation des ressources naturelles qui se traduit par une diminution de la végétation et une baisse de la fertilité des sols. Cette situation impacte négativement le secteur agricole et menace la souveraineté alimentaire des populations. En outre, le secteur pastoral souffre du rétrécissement des zones de pâturage et des parcours du bétail souvent utilisés par les producteurs. Ce qui entraîne souvent des conflits entre agriculteurs et éleveurs.

A cela s'ajoute l'insuffisance du contrôle des coupes de bois due à la faible présence sur le terrain des agents des Eaux et Forêts qui sont en faible nombre et en manque de moyens. En outre, la logique de répression et de sanction n'a pas eu jusque-là des résultats satisfaisants au regard des abus notés et de la régression de la végétation. Il est donc, plus judicieux de changer de paradigme en impliquant les communautés dans la surveillance et le contrôle de l'utilisation des ressources naturelles.

La commune de Ndiob a mis en place un document intitulé la convention locale. Cette dernière est un outil de gouvernance consensuelle et participative des ressources naturelles de la commune. L'exécution de la convention locale se fait à travers la mise en œuvre du projet : « Souveraineté Alimentaire à travers une Gouvernance Durable des Ressources Naturelles avec une perspective de genre, dans la commune de Ndiob (SAGDRN) ».

Afin de mettre en œuvre les clauses contenues dans le document de la convention, un dispositif de suivi appelé **comités de veille** a été créé. Ce comité est composé de trois personnes et existe au niveau de chaque Comité Villageois Paritaire (CVP). Il est sous la tutelle du président de CVP et travaille en étroite collaboration avec le chef de village et le chef de la brigade des Eaux et Forêts.

Les comités de veille ont globalement pour mission de veiller à la mise en œuvre des clauses contenues dans le document de la convention locale, afin de préserver et d'assurer une gestion durable et apaisée des ressources naturelles. Ceci en conformité avec les dispositions pertinentes du code forestier et du code pastoral.

Ainsi, pour mener à bien leur mission, les comités de veille auront à leur disposition des équipements tels que des :

- Gilets fluorescents
- Registres d'enregistrement
- Lampes torches solaire
- Badges

C'est dans ce sens que cet appel à manifestation d'intérêt est lancé pour procéder à l'équipement des veilleurs.

DESCRIPTION DU MATERIEL COMPOSANT L'EQUIPEMENT DES VEILLEURS

Le présent appel à manifestation de marché s'adresse aux fournisseurs de gilets fluorescents, de lampes torches solaire et de registres d'enregistrement.

L'ONG ENDA PRONAT vous invite par le présent appel à manifestation de marché à soumettre une offre sous pli cacheté en FCFA.

DESIGNATION	QUANTITE	DESCRIPTION
Gilet fluorescent	81	Ce sont des gilets de manches courtes qui se portent sur le haut du corps avec des boutons ou une fermeture scratch. Légers et adaptés à la chaleur, ils sont équipés de bandes réfléchissantes qui les permettent d'être visibles. Ils seront de couleur verte et floqués avec les 4 logos des partenaires.
Lampe torche solaire	81	Elles sont faciles à porter et à utiliser, mais aussi ne nécessite pas trop de moyens pour fonctionner car rechargeable au solaire. Ces lampes sont donc très adaptées aux conditions locales.
Badge pour veilleurs	81	Le badge pour veilleurs est un outil d'identification officiel conçu pour les personnes responsables de surveiller et protéger les ressources naturelles au sein de la communauté. Il est conçu en plastique dur pour résister à l'usure quotidienne dans des environnements difficiles.
Registre d'enregistrement	27	Ce sont des registres de 300 pages qui permettent de consigner des informations en vue d'un traitement ultérieur. Ils sont simples et faciles à utiliser.

PROFIL ; EXPERIENCES ET COMPETENCES

Pour que son offre soit valable, le fournisseur devra fournir les pièces administratives et répondre aux critères ci- après :

- Le rapport qualité-prix des marchandises acceptable ;
- Une reconnaissance juridique ;
- Les délais de paiement suffisants accordés ;
- La stabilité et la réputation de l'entreprise ;
- La taille, l'organisation et les références clients de la structure ;
- La solidité financière et l'appartenance à un groupe ;

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITE ET DE QUALIFICATION

Cet appel d'offre est ouvert aux entreprises ayant des ressources humaines et matérielles capable de satisfaire la demande.

ENVOI DES OFFRES ET DELAI DE SOUMISSION

Les offres rédigées en langue française devront être envoyées à ENDA Pronat en fichiers intitulés *facture pro-forma équipement veilleurs* aux adresses mail suivantes :

pronat@endatiersmonde.org et mettre en copie isidorebirame.diouf@yahoo.fr et

sowmamadouabdoulaye@yahoo.fr avant le 16/10/2024 à 23h00 GMT. Le dépouillement se fera à Ndiob le 17/10/2024 à partir de 12h00 GMT